



*Commune de Siviriez*

## Contrôle des habitants

---

### NAISSANCE

Toutes les informations concernant l'Etat civil  
<http://www.fr.ch/secin/fr/pub/etatcivil/naissance.htm>

L'état civil annonce les naissances à la commune de domicile, vous n'avez donc aucune démarche à effectuer auprès de l'administration communale.

Il est recommandé aux parents de contracter une assurance prénatale pour l'enfant.

Peu après la naissance, la commune demandera aux parents de lui remettre une attestation de la caisse-maladie et de lui indiquer la religion choisie pour l'enfant.

\*\*\*\*\*